

République Française



Ville de Draguignan

N°2020-006

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	32

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA
DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES QUI LUI A ÉTÉ ACCORDÉE PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : PÉRIODE DU 10 AU 24 DÉCEMBRE 2019**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 28 janvier 2020

L'An deux mille vingt et le vingt-huit janvier à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, STÉPHAN CÉRET, SOPHIE DUFOUR, GRÉGORY LOEW, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, RICHARD TYLINSKI, FRÉDÉRIC MARCEL, HUGUES BONNET, MATHILDE KOUJI DECOURT, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, JEAN-JACQUES LION, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKE, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :

FLORENCE LEROUX à RICHARD STRAMBIO, JEAN-YVES FORT à BRIGITTE DUBOIS, FRANÇOISE JOSSET à SYLVIANE NERVI SITA, JENNIFER PAILLAUX à SOPHIE DUFOUR, ANNE-MARIE COLOMBANI à MARIE-CHRISTINE GUIOL

ABSENTS :

MARC GUILLAUME, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, MARIE-PAULE DAHOT, OLIVIER AUDIBERT TROIN, AUDREY GIUNCHIGLIA, VALÉRIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : MATHILDE KOUJI DECOURT

Publié le :

RAPPORTEUR : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions prises par Monsieur Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan, au cours de la période allant du 10 décembre au 24 décembre 2019, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 2014-023 du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 du 10 octobre 2014, n° 2014-173 du 23 décembre 2014, n° 2015-155 du 12 novembre 2015, n° 2017-111 du 12 juillet 2017 et n° 2019-109 du 6 juin 2019, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Décision municipale n° 2019-405 en date du 10 décembre 2019 :

Signature d'un bail à loyer entre Madame Esméralda CARTA, Monsieur Julien MOKHTARI et la Commune portant sur un local situé au rez-de-chaussée d'une superficie de 34 m² avec une cave en sous-sol dans l'immeuble sis 7 rue de Trans à Draguignan. Ce bail prend effet le 1^{er} décembre 2019 pour une durée de trois ans et le montant mensuel du loyer est de 170 €.

Décision municipale n° 19-406 en date du 10 décembre 2019 :

Signature d'un contrat de maintenance, entre la Commune et la société ICÔNE informatique sise à Vitrolles (13), portant maintenance des tableaux numériques interactifs (TNI) des écoles de Draguignan, prenant effet du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le montant de la maintenance annuelle des TNI installés en 2018 et 2019 est de 6 271,41 € HT, pour les TNI installés en 2016 et 2017, elle est de 11 904 € HT.

Décision municipale n° 19-407 en date du 10 décembre 2019 :

Signature d'un contrat d'engagement prenant effet au 21 décembre 2019, avec Monsieur Dylan SAMUEL, chef d'orchestre, portant sur l'organisation du traditionnel concert de Noël qui se tiendra à la Chapelle de l'Observance à Draguignan, moyennant le règlement de 1 468,64 €.

Décision municipale n° 19-408 en date du 10 décembre 2019 :

Le marché à procédure adaptée n° 15-120 portant sur la location et l'entretien d'une machine à affranchir de type Connect+2000 Solution confort++ est signé avec la société PITNEY BOWES sise à La Plaine Saint-Denis (93). Le contrat est conclu pour une durée ferme de cinq ans à compter du 31 décembre 2019. Le loyer annuel est de 1 900 € HT.

Décision municipale n° 19-409 en date du 10 décembre 2019 :

La signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'accueil d'œuvres pour restauration est signée avec le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du patrimoine sise à Marseille (13). L'accueil des œuvres est vue de leur restauration est exonéré de toute participation financière au titre du soutien à la conservation du patrimoine culturel à toute collectivité du territoire régional de PACA.

Décision municipale n° 19-410 en date du 12 décembre 2019 :

Avenant n° 3 à l'élaboration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) est signé avec le groupement Skala – Atelier lieux et paysages – Chado dont le mandataire est la société Skala sise à Avignon (84). L'avenant porte sur la prolongation du délai d'exécution (phase n° 5) du marché pour une durée d'un an. L'avenant n'entraîne aucune incidence financière.

Décision municipale n° 2019-411 en date du 12 décembre 2019 :

Demande de subventions de fonctionnement (30 000 €) auprès du Département au titre des manifestations culturelles 2019.

Décision municipale n° 19-412 en date du 13 décembre 2019 :

Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle dans le cadre des lectures apéritives données par la compagnie Septembre, durant neuf samedis du mois de janvier 2020 au mois de décembre 2020 (à l'exception des mois de juillet et août) à la Chapelle de l'Observance à Draguignan, moyennant le règlement de 2 700 €.

Décision municipale n° 19-413 en date du 13 décembre 2019 :

Signature d'un contrat de service N°200114 et protocole de concession de licence d'utilisation des produits progiciels : Enfance (Scolariciel et Loisir), Petite Enfance (Babiscarte - Babiscarte RAM - Module télépaiement - interface FILOUE) avec la société Technocarte sise à Fos-sur Mer (13). Le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an renouvelable tacitement quatre fois par période d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2024. Le montant des prestations annuelles est de 3 305,15 € HT.

Décision municipale n° 19-414 en date du 13 décembre 2019 :

L'avenant n° 2 au marché de travaux n° 19.046 portant sur l'aménagement des voiries, des réseaux divers, l'installations électriques et les espaces verts du départ des circuits touristiques comprenant l'aménagement d'un parking et la mise en valeur d'un lavoir (lot n° 4) est passé avec la société SARL STG sise à Sainte-Maxime. La durée du marché est prolongée (pour cause d'intempéries) jusqu'au 31 janvier 2020.

Décision municipale n° 19-415 en date du 13 décembre 2019 :

L'avenant n° 1 au marché de travaux n° 19.045 portant sur la serrurerie, les structures métalliques, les treilles pergolas de l'aménagement du départ des circuits touristiques comprenant l'aménagement d'un parking et la mise en valeur d'un lavoir (lot n° 3) est passé avec la société Industrielle de Serrurerie sise à Draguignan. La durée du marché est prolongée (pour cause d'intempéries) pour se terminer au 31 janvier 2020.

Décision municipale n° 19-416 en date du 13 décembre 2019 :

L'avenant n° 2 au marché de travaux n° 19.044 portant sur la démolition, le terrassement, les fondations en sous-œuvre, la maçonnerie générale, les enduits et travaux en toitures de l'aménagement du départ des circuits touristiques comprenant l'aménagement d'un parking et la mise en valeur d'un lavoir (lot n° 2) est passé avec la société SOREBAT sise à Draguignan. La durée du marché est prolongée (pour cause d'intempéries) jusqu'au 31 janvier 2020.

Décision municipale n° 19-417 en date du 13 décembre 2019 :

L'avenant n° 1 au contrat de maintenance n° 2017/12/2494 GF-GRH pour la mise à disposition de la plateforme iXBus dédiée Hélios pour un volume maximum de 2 000 mandats/titres permettant l'hébergement et l'assistance des progiciels de gestion financière et de gestion des Ressources Humaines est passé avec la société Ciril Groupe SAS sise à Villeurbanne (69). Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable quatre fois par période d'un an. Le montant annuel est de 1 025 € HT.

Décision municipale n° 19-418 en date du 13 décembre 2019 :

Le marché de travaux n°19.095 portant sur la rénovation de six courts de tennis et la construction de deux padels est passé avec la société LAQUET TENNIS sise à Lapeyrouse Mornay (26). Le montant global maximum du marché est de 412 440,20 € HT selon les solutions retenues qui seront mises en œuvres sur les quatre années d'exécution.

Décision municipale n° 19-419 en date du 13 décembre 2019 :

Demande de subvention auprès du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires à hauteur de 4 000 € portant sur l'opération se déroulant du 1^{er} mars au 31 décembre 2020 concernant la prévention et le traitement de la prolifération des « punaises de lit » d'un montant de 7 675 €.

Décision municipale n° 19-420 en date du 18 décembre 2019 :

Acceptation de la donation d'un ensemble d'œuvres « ORGANuGAMMusEum » de l'artiste Danielle JACQUI au profit de la commune de Draguignan.

Décision municipale n° 19-421 en date du 19 décembre 2019 :

Signature d'une convention avec l'université de Toulon portant sur la formation d'un agent communal des écoles visant l'obtention du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires A option lettres au titre de son Compte Personnel de Formation, moyennant la somme de 1 740 €.

Décision municipale n° 19-422 en date du 19 décembre 2019 :

Acceptation de la donation de vêtements de sport (estimé à 345 €) de l'association Sporting Club Draguignan au profit des enfants inscrits à l'atelier découverte football proposé par la Commune.

Décision municipale n° 19-423 en date du 19 décembre 2019 :

Résiliation à l'amiable de la convention de mise à disposition du local situé au 2^{ème} étage de l'immeuble communal sis 15 rue de l'Observance à Draguignan, consentie à l'association BGE Provence Méditerranée ACCES CONSEIL à compter du 9 décembre 2019.

Décision municipale n° 19-424 en date du 19 décembre 2019 :

Le marché public à procédure adaptée n° 19.079 portant sur la fourniture de produits d'entretien courant pour l'ensemble des services municipaux est attribué au groupement le GROUPE PIERRE LE GOFF MÉDITERRANÉE sis à Nîmes (30). Le marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un an renouvelable tacitement une fois pour une période d'un an sans que sa durée ne puisse excéder deux ans. Le marché est passé sous forme d'un accord-cadre à bon de commande dont les seuils minimum et maximum du marché sont de 15 000 € HT et 70 000 € HT.

Décision municipale n° 19-425 en date du 24 décembre 2019 :

Dans le cadre du contrat de ville pour l'organisation des activités et séjours pour les jeunes des quartiers prioritaires de Draguignan pour l'année 2020 qui représente un montant total de l'opération de 6 022 €, des demande de subventions sont mise en œuvre auprès de l'État (1 862 €) et de Dracénie Provence Verdon agglomération (3 600 €). La part de la Commune est de 560 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

- prend acte des décisions prises par Monsieur Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan, au cours de la période allant du 10 décembre au 24 décembre 2019, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 2014-023 du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 du 10 octobre 2014, n° 2014-173 du 23 décembre 2014, n° 2015-155 du 12 novembre 2015, n° 2017-111 du 12 juillet 2017 et n° 2019-109 du 6 juin 2019, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Fait à Draguignan, le 28 janvier 2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan